

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 13/12/2023
ID Télétransmission : 033-213300635-20231212-133766-DE-1-1

Date de mise en ligne : 15/12/2023

certifié exact,

**Séance du mardi 12
décembre 2023
D-2023/372**

Aujourd'hui 12 décembre 2023, à 14h08,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17H50 à 18H10

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Madame Pascale ROUX, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Madame Céline PAPIN présente sauf de 14h26 à 15h05

Monsieur Maxime GHESQUIERE présent à partir de 16h00, Madame Léa ANDRE présente jusqu'à 18h15, Monsieur Stéphane PFEIFFER présent jusqu'à 18h40 .

Excusés :

Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

**Attribution de subventions en faveur des associations
œuvrant dans le champ de l'enfance et la jeunesse. Fonds
inflation 2023. Adoption. Autorisation**

Madame Sylvie SCHMITT, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le contexte actuel d'inflation, de nombreuses associations subissent une situation exceptionnelle de hausse de leurs charges d'exploitation, en particulier le coût de l'énergie, de l'alimentation et de la masse salariale.

La ville de Bordeaux a mis en place, au titre de l'année 2023, un fonds inflation dédié aux associations du territoire dont la situation financière serait fortement impactée dans les domaines suivants : fluides (énergie), alimentation et charges de personnel (augmentations réglementaires).

Il est proposé de conduire l'analyse des dossiers sur les critères suivants :

- Association déjà subventionnée en 2023 par la Ville ;
- Difficultés financières démontrées et liées directement à l'inflation et/ou à la hausse du coût de l'énergie ;
- Prévision d'atterrissage 2023 ;
- Santé financière de l'association.

A cet effet, je vous propose d'attribuer la somme de **485 000 euros** et de la répartir de la manière suivante :

Association bénéficiaire	Montant de la subvention (en euros)
AMICALE LAIQUE DES ECOLES DAVID JOHNSTON - LAGRANGE - ALBERT BARRAUD - NAUJAC	15 000
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE)	180 000
LES COQS ROUGES	100 000
UNION SPORTIVE LES CHARTRONS	80 000
UNION SAINT JEAN (USJ)	110 000
TOTAL	485 000

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2023 - chapitre 65 - article 65748 - fonction 338.

Pour information, le tableau en annexe dresse l'estimation des aides en nature qui pourraient être accordées au titre de l'année 2023 sur la base des montants arrêtés lors du Compte Administratif 2021.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Verser l'ensemble des subventions et procéder aux transferts financiers nécessaires,
- Signer, lorsque cela est nécessaire, les conventions ou avenants aux conventions initiales avec les associations bénéficiaires.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 12 décembre 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Sylvie SCHMITT

ANNEXE : Valorisation des aides en nature

ASSOCIATIONS	ESTIMATION DES AIDES EN NATURE 2023 SUR LA BASE DES MONTANTS 2021 (en euros)
AMICALE LAIQUE DES ECOLES DAVID JOHNSTON - LAGRANGE - ALBERT BARRAUD - NAUJAC	4 792,14
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE)	857 546,72
LES COQS ROUGES	153 370,68
UNION SAINT JEAN (USJ)	104 441,60
UNION SPORTIVE LES CHARTRONS	244 683,37